

Le choix de son logement par le majeur protégé
Anne Etienney, Professeur de droit privé, Université de Bourgogne
Membre du CREDESPO

I – La liberté proclamée

A – La valeur de la prérogative

B – La nature de la décision

II – Une liberté dénaturée ?

A – Une liberté conditionnelle

B – Le conflit entre liberté et protection